



COLLABORATION SPÉCIALE JOCELYN RIENDEAU

Jean-Claude Boulanger travaille depuis 44 ans comme livreur au Roi du coq rôti. Mais depuis bientôt trois ans, il fait du piquetage devant le petit commerce, victime comme ses collègues d'un lock-out.

SHERBROOKE

# Le Coq ne chante plus depuis 1000 jours

## En lock-out depuis juillet 2008, les employés du Roi du coq rôti désespèrent de voir leur employeur reprendre sérieusement les négociations

ALEXANDRE SHIELDS

**D**ans la ville de Sherbrooke, c'était tout simplement une institution, un incontournable pour n'importe quel amateur de poulet rôti. C'était...? Oui et non, parce que le Roi du coq rôti est fermé depuis juillet 2008, date à laquelle les propriétaires ont mis les employés en lock-out. Et depuis maintenant près de trois ans, rien n'indique que ce restaurant qui livrait du poulet aux quatre coins de la ville depuis des décennies serait sur le point de rouvrir ses portes.

«Le Roi du coq rôti, c'est un peu comme ce qu'était auparavant le restaurant Ben's, à Mont-Royal», illustre Jean Lacharité, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie-CSN. Une institution, donc. Un collègue du Devoir, originaire de Sherbrooke, se souvient encore du numéro de téléphone que tant que Sherbrookoïsis ont composé au fil des années pour joindre le service de livraison.

Mais depuis le 19 juillet 2008, les rôtissoires sont arrêtées et le 15 avril dernier marquait le 1000<sup>e</sup> jour de lock-out. Pourtant, affirme M. Lacharité, rien de justifie que le conflit s'éternise. Il n'est d'ailleurs pas tendre envers les propriétaires du restaurant de la rue Camirand, qu'il accuse de ne manifester «aucun intérêt» envers un règlement de la situation. «Nous étions loin de penser que le 19 juillet 2008, en décrétant un lock-out, les frères Perreault s'entêteraient aussi longtemps et maintiendraient fermé un commerce aussi lucratif pour eux», insiste-t-il. Une décision d'autant plus «inexplicable» que «jamais l'employeur n'a remis en cause la rentabilité de l'entreprise».

Malgré les mois et les années qui passent, encore aujourd'hui, les 36 employés qui n'ont pas quitté l'entreprise — ils étaient 45 au début du

conflit — se relaient devant le restaurant à l'abandon pour faire du piquetage. Des employés qui ne gagnaient pas des salaires faramineux, précise Jean Lacharité. Même que durant le conflit, le salaire minimum a dépassé celui de certains employés, dont plusieurs livreurs.

Des livreurs qui, dans certains cas, travaillaient au «Coq» depuis des décennies. C'est notamment le cas de Jean-Claude Boulanger, le doyen des livreurs, qui cumule pas moins 44 ans de services dans l'entreprise. Preuve de la fidélité à l'entreprise de certains chauffeurs, les six plus anciens cumulent au total 200 ans d'ancienneté. «Ce n'est pas un taux de roulement important. Les gens aimaient travailler là et faisaient bien leur travail», souligne M. Lacharité.

«Nous étions loin de penser que le 19 juillet 2008, en décrétant un lock-out, les frères Perreault s'entêteraient aussi longtemps et maintiendraient fermé un commerce aussi lucratif pour eux»

Le hic, selon le porte-parole de la CSN, c'est que les propriétaires n'auraient jamais digéré la syndicalisation des employés du Roi du coq rôti, en 2000. Dès la négociation de la première convention collective, les employés ont eu recours à la grève. «On a dû inclure dans la convention le type de stylos offerts aux réceptionnistes, parce que les propriétaires achetaient des stylos tellement «cheaps» que l'encre coulait et qu'elles avaient les mains tachées», explique-t-il. La partie syndicale estime aussi que très peu d'investissements ont été réalisés dans le restaurant au fil des ans. De fait, l'endroit semble être figé dans le temps, quelque part dans les années 1970.

Plusieurs rencontres de négociations ont bien eu lieu une fois le lock-out décrété, mais sans succès. Les syndiqués ont même eu une très mauvaise surprise en février 2009, lorsque l'employeur a décidé de fermer son service de livraison. Encore une fois, la question de la rentabilité ne serait pas en cause. «Une décision d'affaires totalement irrationnelle», selon les syndiqués, mais dont la légalité a été confirmée en juillet 2010 par la Commission des relations de travail. Il faut savoir que plus d'une vingtaine de personnes y travaillaient, notamment parce que le Roi du coq rôti faisait essentiellement dans la livraison et les commandes à emporter.

Quoi qu'il en soit, la porte n'est pas complètement fermée pour une éventuelle reprise, devant un conciliateur, des discussions entre l'employeur et les syndiqués. Les rencontres prévues en mars dernier ont toutefois été annulées, les propriétaires évoquant des raisons de santé. L'avocat qui les représente, M<sup>e</sup> Jean-François Pagé, assure cependant

que les négociations vont se poursuivre.

Ce dernier refuse en outre de préciser quels sont les points litigieux à l'intérieur des discussions. «Pour tenter de trouver une façon plus proactive de travailler, on a décidé de ne pas commenter», tient-il à préciser.

Reste que si le restaurant vient à rouvrir ses portes, il faudra compter sur le retour de la clientèle. «S'il y a reprise des opérations, il va falloir faire confiance au fait qu'il s'agit d'une institution et que la clientèle va revenir. Mais je crois que c'est possible», fait valoir le porte-parole syndical. Mais, on se souvient encore de ce qu'il est advenu du restaurant Ben's.